

LE MAL-TRAVAIL

COMBIEN ÇA CÔUTE ?



L'AUGMENTATION DES ARRÊTS DU TRAVAIL, DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT-MP), LA SANTÉ DÉGRADÉE SONT LIÉES AUX PÉNIBILITÉS, À LA PROGRESSION DES INÉGALITÉS SOCIALES ET DE SANTÉ. CETTE SITUATION CONSTITUE UN GÂCHIS HUMAIN ET FINANCIER QUI MINE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET PARTICIPE AU DÉCLIN DU PAYS TOUT ENTIER.

IL EST TEMPS DE CHANGER DE LOGIQUE !

À L'ORIGINE

Notre Sécurité sociale était, lors de sa création, orientée vers la prévention.

Exposé des motifs de la loi du 19 décembre 1946 sur la prévention et la réparation des AT-MP :

« Il y a un effort supplémentaire à accomplir. Il importe, en effet, que la législation des accidents du travail et des maladies professionnelles (...) ne soit plus davantage uniquement une législation de réparation. Elle doit tendre d'abord à prévenir l'accident ou la maladie (...) La réparation sous forme d'indemnité ou de rente ne doit être considérée que comme subsidiaire, comme un pis-aller lorsqu'il n'est pas possible de faire mieux. »

AUJOURD'HUI

Depuis 1945, l'ambition de la prévention — au cœur du progrès de mise en Sécurité sociale des travailleurs et de leurs familles — est remise en cause. Avec la généralisation de l'accès aux soins, les politiques de santé n'ont pu s'organiser autour de la démarche de prévention. Les soins bénéficiant de remboursements par les conquêtes sociales, la démarche curative prend le pas sur la démarche préventive. Cruel paradoxe...

Le contrôle par l'État et par le patronat de tous les espaces de débats a rendu plus problématique la mise en œuvre d'une prévention sur les lieux de travail. Ce contrôle s'est déployé pour l'essentiel afin de protéger le patronat du poids financier de la réparation. La sous-déclaration des accidents du travail et la non-reconnaissance des maladies professionnelles ont ainsi permis

au patronat de s'exonérer en partie des dépenses de réparation due aux victimes, en transférant sur l'assurance maladie, et donc sur la collectivité tout entière, les conséquences financières.

ARRÊTEZ LE MASSACRE !

Gâchis humains, économiques et sociaux

La branche accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) chiffre ces coûts à 12 milliards d'euros !

Cela représente, entre autres :

54 millions de jours d'arrêts de travail par an liés à des maladies professionnelles et/ou des accidents du travail soit 276 000 équivalents temps plein !

Si on considère que les salariés représentent 30 % de la population, c'est comme si 720 000 personnes étaient en permanence « en arrêt », soit l'équivalent des habitants d'une ville comprise entre Lyon et Marseille !

De même, 1 200 000 personnes perçoivent une rente en raison d'une incapacité de travail égale ou supérieure à 10 %, c'est-à-dire une personne sur cinquante !

Cette réalité entraîne aussi des « coûts » sociétaux : toutes ces personnes ont probablement une consommation réduite, font moins de projets, nécessitent des aides sociales complémentaires...

Viennent s'ajouter, depuis quelques années, les risques psychosociaux, dont les dépenses étaient évaluées, en 2009 à 3 milliards d'euros, selon une étude de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

UN GOUFFRE POUR LA SÉCU

L'Institut national de veille sanitaire estime entre 11 000 et 23 000 par an le nombre de cancers liés aux expositions professionnelles. Or, seulement 2 000 sont pris en charge en AT-MP. Donc, chaque année, ce sont jusqu'à 21 000 cancers injustement pris en charge par l'assurance maladie. Si on prend en compte les soins directs et les soins de suite, cela « coûte » plusieurs milliards d'euros. On peut faire la même démonstration avec les troubles musculo-squelettiques (TMS), la surdité, les lombalgies...

POUR UN RETOUR À LA PRÉVENTION

Que propose la CGT? Le renversement! Arrêtons de payer le mal-travail ! Pour supprimer tous ces gâchis et faire des économies efficaces, il faut agir sur le travail lui-même, le transformer afin de lancer une dynamique de santé pour toutes et tous.

Ce progrès social passe par :

- l'intervention des travailleurs sur l'organisation du travail ;
- le droit d'expression sur la qualité du travail ;
- le droit de négociation sur la qualité de vie au travail ;
- le besoin d'évolution des CHSCT pour en faire des outils de tous les travailleurs pour comprendre et transformer le travail.

Il est nécessaire de renverser la politique de santé, pour la tourner essentiellement non plus vers la réparation, mais l'engager résolument dans la prévention,

Plusieurs fédérations de la CGT ont lancé l'alerte sur les fumées de bitume, le rabotage des routes infestées d'amiante, les 10 % de salariés exposés aux CMR (substances ou préparations cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction). Les actions menées par les militants du syndicat des douaniers et de la fédération des ports et docks sur les gaz toxiques contenus dans les conteneurs illustrent aussi ce mal-travail.

l'éducation, la promotion du travail et de la santé. Le bien-être, la santé de toutes et tous n'est pas un « coût ». C'est un investissement pour une société meilleure.

Nous n'avons pas besoin d'une réforme qui vise la réduction des remboursements des frais de santé.

Le progrès demandé par la CGT, c'est l'amélioration des conditions de vie et de travail réduisant considérablement les dépenses de santé.

L'ACTION DE LA CGT DES DOUANES ET DES PORTS & DOCKS

Les conteneurs de marchandises qui transitent sur les cargos sont remplis de gaz toxiques.

Cette toxicité vient des modes de fabrication qui utilisent de nombreux produits plus ou moins douteux. En particulier du côté du textile où les substances utilisées altèrent, non seulement, la santé des travailleurs lors de la conception, mais aussi lors du transport.

Ceci sans compter les risques de réactions allergiques pour les consommateurs.

Les études menées ont démontré qu'il fallait attendre 45 min après l'ouverture du conteneur pour que tout l'air vicié et toxique soit évacué. La seule réponse pour ne pas perdre de productivité, c'est le recours à la sous-traitance dans les zones portuaires.

Pourtant, la possibilité d'intervention des salariés, la préservation de leur santé permettraient de remettre en cause les modes de fabrication à l'échelle mondiale. Le gain pour la santé des consommateurs serait indiscutable.

DES EXEMPLES FRAPPANTS CONNUS DE TOUS

Le mal-travail a des conséquences déplorables sur les productions. De nombreux produits sont défectueux, la mauvaise qualité se généralise. General Motors a dû récemment rapatrier 28 millions de véhicules pour malfaçon.

Les scandales de la malbouffe (vache folle, lasagnes Spanghero), ou même celui des prothèses PIP, vont au-delà du gâchis financier puisque la santé des consommateurs est en danger. Les victimes des accidents industriels, comme à l'usine AZF en 2001 ou celles d'accidents de transports tel le déraillement du train à Brétigny-Sur-Orge, ne doivent pas être non plus oubliées.

Les salariés ne veulent pas faire de mauvais produits. Ils ne veulent pas risquer leur vie, leur santé, ni celles des autres au travail. Dans tous les cas la consultation des salariés sur leur lieu de travail, l'écoute de leur professionnalisme, peuvent nous éviter ces incidents, ces drames.

Vous ne voulez pas en rester-là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Âge : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr